

## Annexe - Cadre institutionnel et contexte législatif

### 1. Cadre institutionnel

#### a. Administrations, autorités de régulation et comités sectoriels

- **Ministère des Mines et de l'Énergie** : il élabore et met en œuvre la politique énergétique nationale ; il exerce la tutelle des sociétés publiques NIGELEC et SONICHAR.
- **Ministère chargé de l'Environnement** : il est chargé de la gestion des forêts et de l'administration de la filière bois.
- **Ministère chargé du Commerce** : il fixe le prix des produits pétroliers et exerce la tutelle de SONIDEP.
- **ARM (Autorité de régulation multisectorielle)** : elle est chargée d'accompagner la libéralisation des secteurs régulés dont l'énergie.
- **Comité national d'électricité** : organe consultatif sur les questions relatives à l'électricité.
- **Structure sous l'autorité du Ministère des Mines et de l'Énergie chargée de l'électrification rurale.**
- **Commission interministérielle consultative sur l'ouverture des dépôts d'hydrocarbures.**
- **Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger.**

#### b. Entreprises et centres de recherche

- **NIGELEC (Société Nigérienne d'Electricité)** : société d'économie mixte détenue à près de 95 % par l'Etat. Elle met en œuvre le service public d'électricité. À ce titre, elle exerce le monopole du transport et de la distribution de l'électricité, sous un régime de concession.
- **SONICHAR (Société Nigérienne du Charbon d'Anou-Araren)** : détenue à 60 % par l'Etat, elle exploite le gisement de charbon d'Anou-Araren et fournit l'électricité consommée par les sociétés minières d'Arlit ainsi que les villes d'Arlit, Tchirozerine et Agadez.
- **SONIDEP (Société Nigérienne de Distribution Produits Pétroliers)** : elle a le monopole de l'approvisionnement en produits pétroliers (en dehors du butane, des bitumes, des huiles et graisses). Elle assure également le maintien d'un stock national de sécurité.
- **CNES (Centre National d'Énergie Solaire)** : anciennement ONERSOL (Office National de l'Énergie Solaire), il a pour mission la recherche, la formation et la vulgarisation dans le domaine des énergies renouvelables.
- **NIGER-GAZ, SONIGAZ, TENERE GAZ, SONIHY** (Société Nigérienne des Hydrocarbures) : qui importent, conditionnent et commercialisent le gaz butane.

#### c. Acteurs de la société civile et conseils consultatifs

- **Conseil Nigérien de l'énergie** : organe non gouvernemental qui vise à promouvoir l'usage des énergies en faveur du développement.
- **Conseil Solaire Nationale** : cadre consultatif destiné à promouvoir le développement des énergies renouvelables et le suivi national du Programme Solaire Africain.
- **Cadre de concertation des acteurs du secteur de l'énergie domestique.**
- **CODDAE (Collectif de défense du droit à l'énergie au Niger)** : ONG nigérienne qui se donne comme mission de défendre le droit à un accès universel aux services énergétiques.

#### d. Cadre international

- **UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine)** : Politique Énergétique Commune (PEC).

- **CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest)** : Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest-Africain (EEEOA).
- **UA (Union Afrique)** : Commission Africaine de l'Énergie (AFREC).

## 2. Orientations et contexte législatif

Chaque sous secteur de l'énergie est régi par des textes qui composent le corps du cadre législatif de l'énergie.

- **Electricité** : le code de l'électricité est adopté en 2003 et fixe les règles concernant les activités de production, transport, distribution, l'importation et l'exportation de l'énergie électrique.
- **Pétrole** : adopté en 2004, le code pétrolier régit les activités d'exploration, d'exploitation, de transport et de commercialisation des produits pétroliers.
- **Énergies renouvelables** : la Stratégie Nationale sur les Énergies Renouvelables promulguée en 2004 a pour objectif de promouvoir le développement des énergies renouvelables.
- **Énergie domestique** : la Stratégie Nationale Énergie Domestique a été élaborée pour encadrée spécifiquement le secteur de l'énergie domestique.

**URL source (Obtenu le 26/04/2024):**

<http://www.cridecigogne.org/content/annexe-cadre-institutionnel-et-contexte-legislatif>